

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance ordinaire du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le seize juin, à 11 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	4
Votants	10

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Hélène COLELLA, Patricia FRESNEAU, Thierry AURIAT, Marie-Noëlle LE BEUZ, Michèle PRIEUR, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Patricia FRESNEAU, Claudette SERGENT a donné pouvoir à Marie-Noëlle LE BEUZ, Colette BENOIST a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2026_014

OBJET: COMPTE DE GESTION 2025

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le Compte de Gestion, établi par les services de l'État, est un document de synthèse qui rassemble tous les mouvements de comptes ordonnancés par le Président au cours de l'exercice, identiques à ceux du Compte Administratif. Il retrace la situation patrimoniale de la collectivité.

La conformité du compte de gestion du receveur municipal avec les écritures du Compte Administratif doit être votée.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion doit être arrêté et soumis pour approbation à l'Assemblée délibérante du Centre Communal d'Action Sociale.

Les résultats de l'exercice 2025 sont arrêtés comme suit :

BUDGET CCAS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Réalisations			
Dépenses	13 162,49 €	893 031,42 €	906 193,91 €
Recettes	2 731,60 €	913 778,84 €	916 510,44 €
Résultat de l'exercice	- 10 430,89 €	+ 20 747,42 €	+ 10 316,53 €
Résultat antérieur reporté			
Déficit			
Excédent	39 353,68 €	63 150,95 €	102 504,63 €
Résultat de clôture			
Déficit			
Excédent	28 922,79 €	83 898,37 €	112 821,16 €

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2025 transmis par le comptable du Trésor Public,

CONSIDÉRANT que les écritures comptables sont rigoureusement identiques à celles du compte administratif à la clôture de l'exercice budgétaire 2025,

CONSIDÉRANT que le Compte de Gestion doit être soumis pour adoption à l'Assemblée délibérante du Centre Communal d'Action Sociale,

Après avoir délibéré par :

10 voix pour

1 sans participation :

Thierry AURIAT

APPROUVE la conformité du Compte de Gestion 2025 du comptable du Centre Communal d'Action Sociale avec les écritures de la comptabilité administrative.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 16 juin 2026.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Nathalie Lallier.